

SECTION DE LA MOSELLE

**CAPL du 07/01/2014 : DECLARATION LIMINAIRE
Mutations Cadre A au 01/03/2014**

Madame la Présidente de la CAPL,

Alors que les plans successifs de suppressions d'emplois à la DGFIP (9 116 emplois en 4 ans) et de réduction massive des crédits budgétaires ont mené les postes et services au bord du gouffre, les 2002 nouvelles suppressions d'emplois au titre du budget 2014 et une réduction de 4 % des crédits de fonctionnement vont les y précipiter.

Cette CAPL est convoquée alors que vous venez de nous transmettre votre projet de localisation des suppressions et redéploiements d'emplois en Moselle au titre de 2014, projet qui prévoit 3 suppressions nettes d'emplois de cadres A (2 Inspecteurs Filière Fiscale et 1 Inspecteur Filière Gestion Publique).

Dans le même temps paraissent les préconisations du rapport Pêcheur, rendu public le 5 novembre dernier, qui va permettre au Gouvernement de lancer la réforme liquidant définitivement les droits et garanties des fonctionnaires d'État, dont ceux des Finances Publiques, en remettant totalement en cause le Statut Général des Fonctionnaires et leurs statuts particuliers.

Le Syndicat F.O.-DGFIP, qui défend les statuts particuliers de la DGFIP et s'oppose à la mise en place de statuts interministériels, condamne les orientations dangereuses du rapport Pêcheur, notamment la création d'un cadre professionnel commun pour certains corps et cadre d'emplois, les "transfonctionnaires".

S'agissant de la CAPL de ce jour, FO-DGFIP rappelle qu'elle est la seule organisation à revendiquer deux véritables mouvements de mutation, l'un au 1er septembre et l'autre au 1er mars.

Ils permettraient, comme c'était le cas pour les agents de la gestion publique, de rejoindre plus rapidement la structure ou la commune de leur choix, et pour les services, de pourvoir dans des délais plus brefs des vacances d'emplois qui provoquent des situations extrêmement tendues dans les services.

Force est de constater que l'harmonisation des règles de gestion génère encore beaucoup de questionnements et d'incompréhensions de la part des agents. En effet aucune demande n'a été formulée par les Inspecteurs de la filière fiscale pour ce mouvement du 1^{er} mars 2014 et le projet soumis ce jour s'avère peau de chagrin.

FO-DGFIP dénonce ce projet en lien direct avec les suppressions d'emplois et les vacances qui en résultent.

FO-DGFIP revendique aussi

- la création du 13^{ème} échelon pour les inspecteurs de la DGFIP
- l'arrêt des suppressions d'emplois qui amplifient la dégradation de nos conditions de travail
- l'arrêt de la démarche stratégique synonyme de restructurations et de danger pour nos missions